

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

17 DÉCEMBRE 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Création d'un nouveau
logement de fonction au
stade de la Colline**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 18 décembre 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 23 décembre 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 décembre 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille neuf, le 17 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI*, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur BATTISTELLI (sauf pour le dossier 09 H 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2009)

*Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 09 H 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2009, le compte-rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur RAVEL à Madame BOUTIN
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Monsieur ROUSSEAU à Madame GENDRON
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY
Madame BRUNEAU-LATOCHE à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Était absente et excusée :

Madame PERNOD-RONCHI

Secrétaire de Séance :

Monsieur BAZIN d'ORO

N° DE DOSSIER : 09 H 07

OBJET : CRÉATION D'UN NOUVEAU LOGEMENT DE FONCTION AU STADE DE LA COLLINE

RAPPORTEUR : Monsieur PIVERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibérations du 28 juin 2001 et du 4 octobre 2002, le Conseil Municipal a approuvé la liste des emplois ouvrant droit à la concession d'un logement de fonction à titre gratuit ou onéreux. Ces logements sont attribués principalement aux titulaires d'emplois de gardien des écoles ou de gardien de gymnase pour tenir compte des contraintes de présence nécessaires au bon fonctionnement du service.

Dans le cadre de l'aménagement du stade de la Colline, un logement de fonction est en cours de construction afin de répondre aux contraintes suivantes :

- gardiennage du site,
- nettoyage et fermeture des nouveaux vestiaires de football du lundi au vendredi de 22h à 23h,
- permanences pour les matchs de football et de basket, entretien des vestiaires et du terrain de football un dimanche sur deux.

Les conditions d'attributions sont ainsi définies :

- logement attribué à titre gratuit pour nécessité absolue de service,
- prise en charge par la Ville d'une partie des charges à raison d'un forfait par mois de :
 - Electricité : 15 KW pour 1 personne
 - 25 KW pour 2 personnes
 - 5 KW par enfant

Cette proposition a été parallèlement soumise au Comité technique paritaire qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 9 décembre 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création du nouveau logement de fonction ci-dessus et les conditions de prise en charge.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

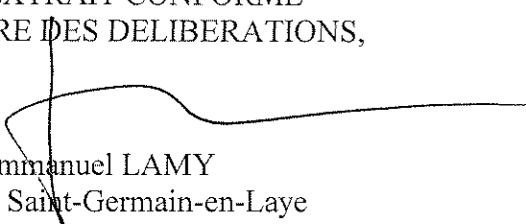
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création du nouveau logement de fonction ci-dessus et les conditions de prise en charge,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,


Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye